



## Reconnaissance d'un enfant

Par **Mounir04**, le **02/10/2016** à **15:26**

Bonjour j'ai rentré en France depuis 2015 avec un visa d'un mois avec mon Marie et mon enfant de 4 ans mon Marie et ma laisser savé dire sépare pas divorcé depuis 6 mois le problème j'ai tombé enceinte de lui depuis se tans de séparation je vie avec un français et il veux me faire la reconnaissance de cette enfant c'est moi qui suis la je suis la pour les papiers svp j'attends une réponse merci

Par **amajuris**, le **02/10/2016** à **17:11**

bonjour,  
si vous êtes toujours marié, l'enfant a en principe pour père votre mari mais votre compagnon peut reconnaître cet enfant mais votre mari pourra contester cette filiation, je n'ai pas compris si le père de votre futur enfant est votre mari ou votre compagnon.  
si le père est votre compagnon français, vous pouvez demander un titre de séjour parent d'enfant français mais vous devrez contribuer à l'entretien et à l'éducation de cet enfant.  
salutations

Par **Mounir 04**, le **02/10/2016** à **18:00**

Merci